



**PRÉFET
COORDONNATEUR DE BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PROJET DE PLAGEPOMI 2022-2027

Comite de gestion des poissons migrateurs – 27 janvier 2022

Sommaire

1. Rappel des principes et étapes d'élaboration

2. Rappel principales évolutions avant consultation du public

Volet C orientations 1 et 2

Reconquérir les axes de migration

Poursuivre la gestion des pêches

Avis de la CRMNa

3. Analyse des avis recueillis suite à la mise à disposition du public

a. Nature des avis

b. Principales observations des acteurs

c. Propositions de suites à donner

1. Rappel des principes et étapes d'élaboration

- Continuité avec les précédents plans : PLAGEPOMI ré-actualisé, non repris dans sa totalité

- 3 espèces de poissons migrateurs amphihalins visées sur le bassin

l'anguille européenne classée "en danger critique d'extinction"

l'alose feinte de Méditerranée, espèce endémique du bassin, en situation toujours précaire

la lamproie marine très rarement observée, classée "en danger" au plan national

- Organisation autour de 5 grandes orientations

1 : reconquérir les axes de migration

2 : poursuivre la gestion des pêches

3 : suivre l'évolution des populations à l'échelle du bassin

4 : améliorer la connaissance des espèces et leurs habitats

5 : sensibiliser aux enjeux et valoriser les acquis

- Articulation avec le SDAGE pour un poids juridique et une visibilité renforcés des orientations

1. Rappel des principes et étapes d'élaboration

Qui	Action	2019	2020	2021	2022
COGEPOMI	Validation des principes et calendrier de révision	janvier			
SecTec+GT	Révision orientations communes au SDAGE (OP, ZAP, ZALT)	janv à déc			
Journées MRM	Réflexion enjeux de demain, état des populations	novembre			
CTPOMI	Avis orientations communes SDAGE	décembre			
COGEPOMI	Adoption des orientations communes au SDAGE		février		
CRMNa	Avis sur orientations communes au SDAGE		avril		
CB (pm)	Adoption du projet de SDAGE		septembre		
SecTec+GT	Révision du texte dont :		janv à déc		
GT	2 groupes de travail pêche : lagunes et eau douce		sept et oct		
GT	Groupe de travail pêche et suivis / connaissance		novembre		
CTPOMI	Orientations 3 suivi et 4 connaissance : contribution directe			janvier	
COGEPOMI	Adoption du projet de PLAGEPOMI avant sa mise à disposition du public			avril	
CRMNa	Avis sur la révision du PLAGEPOMI RM 2022-2027			mai	
Consultation du Public				1er juin – 11 juillet	
Sec Tec	analyse des avis			septembre	
CT POMI	proposition évolution suite analyse des avis			novembre	
COGEPOMI	Adoption du projet final de PLAGEPOMI				janvier

2. Principales évolutions avant consultation du Public

Volet C - Orientation 1 : reconquérir les axes de migration

- mise à jour de la liste des ouvrages prioritaires, et évolution des zones d'action
- migration de l'anguille sur le Rhône : ajout d'une mention de la nécessité de réflexion (efficacité – coût) sur des mesures de réduction des impacts à la dévalaison

2. Principales évolutions avant consultation du Public

Volet C - Orientation 2 : poursuivre la gestion des pêches

Eau douce

- Modalités de reprise de la pêche de l'anguille
 - prise en compte de l'état de la population nécessaire à la délivrance des licences anguilles annuelles
 - analyse annuelle de l'évolution des indicateurs en COGEPOMI ;
- Préconisation d'actions préventives pour réduire la pression de prédation par le silure

Lagunes

- Rappel appuyé de l'importance de la connaissance des pêches déclarées

Consultation systématique du COGEPOMI sur les dates de pêche

Lutte contre le braconnage : CR annuel des contrôles au COGEPOMI

2. Principales évolutions avant consultation du Public

Avis de la CRMNa du 21 mai 2021

La commission a émis un avis favorable au projet

- en soulignant notamment l'importance des enjeux relatifs aux poissons migrateurs sur le bassin et la nécessité de mieux intégrer ces enjeux dans la gestion des lagunes méditerranéennes pour l'anguille

- en demandant un rappel sur la disparition de l'esturgeon espèce cible de PLAGEPOMI précédents.

→ un paragraphe sur la situation de l'esturgeon et les perspectives envisageables sur le bassin est proposé en préambule du volet relatif aux espèces amphihalines présentes sur le bassin (volet B).

3. Analyse des avis suite à la consultation du public

a – Nature des avis

9 contributions ont été transmises avec des propositions d'évolution émises principalement par les représentants de la pêche professionnelle et de loisir

- 1 avis des pêcheurs professionnels en eau douce
AAIPPED Rhône-Aval Méditerranée
- 5 avis de structures associatives de pêche amateur :
UFBRMC ; ARFPPMA PACA ; ARP ARA ; fédération du Vaucluse ; AAPPMA La GauleTricastine
- 1 avis commun porté par EDF et la CNR
- 2 avis de structures de gestion
SMIAGE Maralpin ; Syndicat mixte du bassin de l'Or

3. Analyse des avis suite à la consultation du public

b – Principales observations des acteurs

Des représentants de la pêche de loisir globalement favorables au projet de PLAGEPOMI 2022-2027

avec des propositions d'évolution sur la gestion des pêches

- défavorables à l'ouverture introduite par le PLAGEPOMI vis-à-vis d'une possible reprise de la pêche professionnelle
- souhait d'un moratoire de la pêche de l'anguille pour tous les types de pêche

et des remarques sur la notion de coût/efficacité introduite

- notion jugée trop soumise à interprétation, portant le risque de remise en cause des objectifs de bon état et de restauration des populations.

3. Analyse des avis suite à la consultation du public

b – Principales observations des acteurs

Des représentants des pêcheurs professionnels critiques sur le projet

- évaluation estimée insuffisante des effets et des impacts des différents usages sur les espèces migratrices
- pas d'accord avec la contrainte d'une reprise limitée de la pêche professionnelle de l'anguille
- avis favorable au futur PLAGEPOMI sous condition d'inscription d'actions prioritaires pour le soutien d'effectifs de la population d'anguilles (opérations de repeuplement et de captures pour transfert en amont ou en aval d'ouvrages)

3. Analyse des avis suite à la consultation du public

b – Principales observations des acteurs

La CNR et EDF portent un avis favorable aux ambitions et aux objectifs du futur PLAGEPOMI

- avec rappel d'une nécessaire conciliation des enjeux de préservation des grands migrateurs et de production hydroélectrique.
- en soutenant la notion de coût/efficacité dans la recherche des solutions de restauration pour la dévalaison piscicole en particulier.
- en défendant le principe de priorisation des mesures dont les bénéfices écologiques attendus sont les plus importants

3. Analyse des avis suite à la consultation du public

c – Propositions de suites à donner

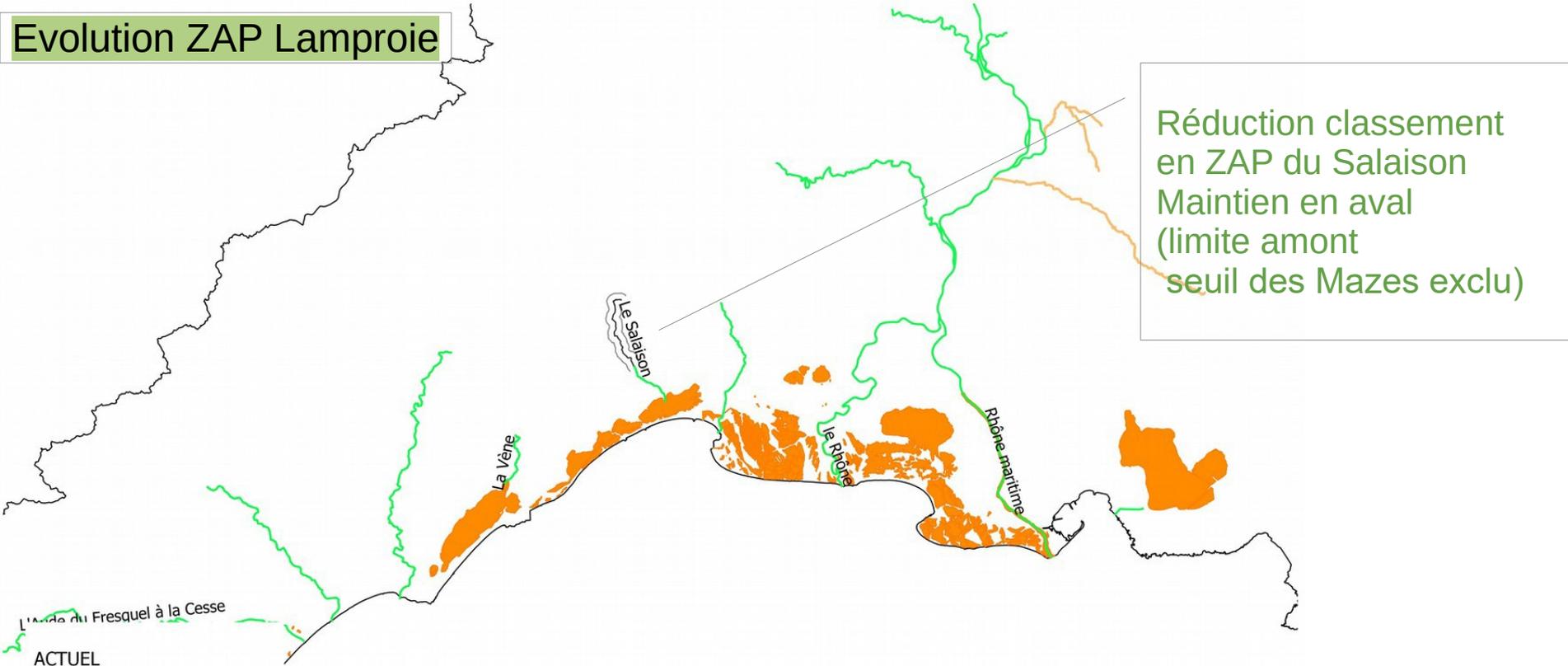
Les zones d'action du Plagepomi

- souhait des meilleurs équipements possibles pour la RCE au droit des ouvrages au sein de ces zones

→ encadré relatif à l'implication pour un ouvrage au sein de ces zones complété par une mention sur la vigilance particulière à porter sur la qualité des dispositifs de franchissement projetés au niveau des ouvrages visés par le **PLAGEPOMI**

- des demandes d'évolution des zones d'action au regard de la situation des populations et des milieux :

Evolution ZAP Lamproie



- ACTUEL
- objectif long terme
 - Zone d'action prioritaire
- PROPOSITION NOV2021
- objectif long terme
 - Zone d'action prioritaire
 - nouveau ou changement

3. Analyse des avis suite à la consultation du public

c – Propositions de suites à donner

Appréciation des notions de coûts acceptables et de coût/efficacité

- Objectif : obtenir la meilleure conciliation des enjeux possible par comparaison de plusieurs solutions de restauration
- À apprécier au cas par cas
- S'appuie sur des études économiques

→ pour l'appréciation de cette notion renvoi aux analyses économiques de l'orientation fondamentale 3 du SDAGE et à l'orientation fondamentale 6A.

3. Analyse des avis suite à la consultation du public

c – Propositions de suites à donner

Modalités de reprise de la pêche de l'anguille et suivi des pêches

Situation de l'anguille sur le bassin = sans amélioration durable avec un recrutement toujours à un niveau très bas

Recommandations du COGEPOMI :

- Réalisation d'un bilan annuel sur l'évolution du recrutement en jeunes anguilles
- Examen au plan national de l'interdiction de la pêche de loisir sur le bassin

Le PLAGEPOMI demande que la délivrance des autorisations annuelles de pêche de l'anguille prenne en compte l'état de la population.

3. Analyse des avis suite à la consultation du public

c – Propositions de suites à donner

Modalités de reprise de la pêche de l'anguille et suivi des pêches

- pas de préconisation de moratoire, ce qui conduirait changer trop significativement la portée du PLAGEPOMI sur la gestion des pêches et induirait une fragilité juridique
- examen de la proposition d'actions de pêche ciblée pour la dévalaison des ouvrages en fonction de l'évolution de la connaissance sur la mortalité à la dévalaison

3. Analyse des avis suite à la consultation du public

c – Propositions de suites à donner

Modalités de reprise de la pêche de l'anguille et suivi des pêches

Les lagunes méditerranéennes

= enjeu national pour le recrutement des anguilles

Des travaux sont en cours en vue de l'élaboration d'un « PGA méditerranéen », les résultats permettront de préconiser des modalités de gestion pour la pêche et de surveillance des populations (restitution CGPM printemps 2022)

→ sur la base des résultats des travaux restitués par le CGPM le COGEPOMI pourra initier une réflexion pour concilier la pratique de la pêche professionnelle en lagunes et la sauvegarde de l'espèce au regard de l'intérêt majeur de ces milieux en mettant en place des mesures de gestion spécifiques adaptées

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

Service BRMPR

Pôle délégation de bassin

69453 Lyon cedex 06

Tél. 04 26 28 60 00

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

Merci de votre attention



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*